La richesse en suspens

La richesse a-t-elle tendance à se concentrer entre les mains de quelques-uns à Cuba ?

Ariel Terrero 6 juillet 2017 09:07:58

NULLE part dans le monde le propriétaire de sept *almendrones* préhistoriques (vieilles voitures étasuniennes) ne serait considéré comme un grand ou moyen chef d'entreprise, mais il devient « le millionnaire » dans une municipalité de La Havane, où les histoires circulent plus vite que ses taxis. Pas plus que le propriétaire de deux petits hôtels d'une vingtaine de chambres, ni le *paladar* (restaurant particulier) le mieux installé, ni une chaîne de distribution de pizzas, à la tête d'une dizaine de vélomoteurs de livraison.

Mais pourquoi donc les gens se méfient-ils face à semblable capital ? Pourquoi la question de la concentration des richesses et de

la propriété surgit-elle dans les débats ? Elle émerge aussi bien dans un parc où l'on discute de baseball que dans une réunion syndicale, sur un marché agricole où les prix augmentent, à l'université et parmi les députés, qui ont adopté au mois de juin, lors d'une session de l'Assemblée nationale, les documents programmatiques sur le processus de transformations qui a déclenché cette préoccupation.

La richesse a-t-elle tendance à se concentrer entre les mains de quelques-uns à Cuba ? La fréquence avec laquelle cette préoccupation apparait pourrait être, plus qu'une une preuve flagrante de la concentration déjà établie, un symptôme des imprécisions et des doutes dans la société, qui accompagnent les changements en matière de propriété, ou également un signe que les gens pressentent, pour le moins, des conditions qui favoriseraient cette menace.

Même si à l'heure actuelle la crainte prend corps que les entreprises privées atteignent une taille néfaste au modèle socialiste – nuisible y compris pour le développement dans d'autres pays de la région –, ces entreprises sont entrées en scène depuis plusieurs années. La mise à jour du modèle économique leur a ouvert les portes, mais avec des formats et des dénominations véritablement ambigus.

Sous le couvert légal du travail à son compte coexistent des affaires d'envergure financière, structure économique et intérêts de classe très différents. Les statistiques indiquant plus d'un demi-million de travailleurs à leur compte regroupent des producteurs et des vendeurs individuels aussi modestes qu'un vendeur ambulant de cornets de cacahuètes, que de propriétaires de moyens de production, prêts à exploiter de la main-d'œuvre.

Le troisième groupe, les salariés embauchés par le patron privé, partage la scène avec ceux qui les paient, mais avec des intérêts différents, voire opposés, tout en étant regroupés dans le même décompte statistique et, en partie, dans la norme juridique.

Les deux activités indépendantes ayant le plus grand nombre de personnes enregistrées : l'élaboration et la vente de produits alimentaires (59 368) et le transport de marchandises et de passagers (54663), totalisent moins de personnes que les

132 395 travailleurs embauchés par des propriétaires d'affaires, selon des données du ministère du travail et de la Sécurité sociale en janvier 2017. Ils sont aussi salariés que les travailleurs d'une entreprise d'État, bien que soumis à des lois du travail différentes.

Le langage à la mode aggrave les imprécisions. En effet, dans certains médias, des termes vagues gagnent du terrain pour désigner les personnes ayant leur propre affaire. Des mots tels que « *entrepreneur* » semblent déplaire à certains.

Raul a critiqué les « *euphémismes illogiques pour dissimuler la réalité* » au 7e Congrès du Parti, où en avril 2016 ont été adoptés les premiers documents officiels qui reconnaissaient explicitement l'entreprise privée dans le socialisme cubain.

Les imprécisions concernant les limites ou la taille de ces entités augmentent le doute ou la méfiance sociale, de même que l'incertitude juridique dans laquelle évoluent encore les nouvelles initiatives économiques non étatiques. Le Premier secrétaire lui-même [Raul Castro] a signalé au Congrès les « *moyennes, petites et micro-entreprises privées, qui aujourd'hui fonctionnent sans la personnalité juridique requise et qui sont régies devant la loi par un cadre réglementaire conçu pour les personnes physiques qui se consacrent à des petites affaires réalisées par le travailleur et sa famille* ».

Faute d'une Loi sur les entreprises qui reconnaisse les formes privées sur un pied d'égalité avec celles de l'État et les coopératives, ces acteurs de l'économie n'ont pu compter que sur le soutien juridique minimum de certains articles de la Loi fiscale et du Code du travail, pour embaucher de la main-d'œuvre, et de résolutions concernant les travailleurs à leur compte.

Mais la nouvelle législation sur les entreprises ne suffirait pas, si dans le contexte économique, commercial et monétaire, des déséquilibres structurels devaient persister, comme la dualité des monnaies et des taux de change et les imperfections du système de prix. Ces déformations favorisent dans certains cas les entreprises d'État – marché de gros, investissements étrangers, banques, protection des travailleurs – et dans d'autres, les formes non étatiques de production et de services – offre salariale, souplesse pour gérer les coûts de production et embauche du personnel, utilisation des fonds envoyés de l'étranger pour les investissements et l'autonomie face à la clientèle.

C'est des différences des revenus du travail entre les deux modalités de gestion que découlent des inégalités sociales, qui surdimensionnent l'ampleur réelle de la richesse de l'entreprise privée aujourd'hui. La capacité de cette dernière à démontrer si elle est source de dommages ou de bienfaits à l'ensemble de la société reste une question en suspens. Auparavant, le panorama économique doit être réorganisé et engagé sur la bonne voie, notamment les entreprises qui supportent le véritable développement du pays, en majorité des entreprises d'État.